

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2981 /SEC.

Astrida, le 26 octobre 1950.-

Objet:

Maisons salubres pour indigènes.  
Envoi de négatifs.-

ASTRIDA



1454

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir en retour les négatifs relatifs aux maisons salubres pour indigènes construites en territoire d'Astrida, que je vous ai envoyés par mon n°95/Sec. en date du 9 janvier 1950.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,  
I. REISDORFF,

Monsieur  
The District Commissioner  
NGARRA, Lake Province.